

CONSEIL INTERCOMMUNAL EXTRAORDINAIRE DU 06.12.2023

Rapport de la Commission de gestion et finances (CoGeFi)
sur le préavis 11/2023 relatif une demande de crédit de CHF 44'800.00
pour l'achat d'un véhicule-atelier mobile pour le Service des bâtiments
(collèges et structures d'accueil NUGA et UAPE)

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie une première fois le lundi 20 novembre 2023 pour mettre en commun nos questions sur le présent préavis (présents : Gabriel Galibourg, Noémie Dunand, Nina Darricau et Denis Berger, excusée : Evelyne Vogel). La CoGeFi s'est ensuite réunie une seconde fois le mercredi 22 novembre 2023 pour la présentation du préavis en présence de Messieurs Paul Ménard et Gérald Girardet, membres du CoDir, ainsi que de Mesdames Annick Kosel, directrice générale de l'AISGE, et Dominique Althaus, secrétaire générale et directrice des finances. Nous les remercions pour leurs explications et réponses à nos questions.

Les membres de la CoGeFi présents étaient Denis Berger (Arzier-Le-Muids), Nina Darricau (Givrins) et Evelyne Vogel (Trélex) ; Gabriel Galibourg (St-Cergue) et Noémie Dunand (Genolier) étaient excusés.

La CoGeFi souhaite en préambule remercier le CoDir pour ses efforts consentis sur le budget alloué à l'achat du véhicule-atelier. D'abord budgété à CHF 61'900 (CHF 6.05/habitant) dans le préavis 07/2023, l'achat de ce véhicule est désormais budgété à CHF 44'800 (CHF 4.38/habitant), soit une baisse d'un peu plus de CHF 17'000. La CoGeFi remercie également le CoDir pour la transmission du cahier des charges du responsable des bâtiments et de l'agente d'exploitation, tous deux engagés à 100 %, ainsi que de la liste des locaux et matériels sous leur responsabilité.

La CoGeFi tient à préciser qu'elle ne remet absolument pas en question la nécessité des postes du responsable des bâtiments et de l'agente d'exploitation, et se réjouit d'ailleurs que les coûts de réparation au sein des écoles et des structures de l'Accueil de jour aient fortement baissé. La CoGeFi ne conteste pas non plus la nécessité d'acheter un véhicule-atelier pour le bon exercice de leurs fonctions. Cet achat permettrait au passage à l'AISGE de se mettre en conformité avec les normes de la SUVA, notamment en matière de transport des outils nécessaires aux réparations, lesquels seront fermement fixés dans l'atelier mobile et non plus transportés dans les véhicules privés des employés d'entretien des bâtiments.

La taille du fourgon reste un élément déterminant pour le choix du véhicule. En effet, les réparations ne peuvent être effectuées en présences des élèves pendant les horaires scolaires ou des enfants dans les structures d'accueil (nuisances sonores, sécurité). Dès lors, les réparations doivent se faire à l'extérieur ou dans le véhicule-atelier en cas de mauvaise météo. Le CoDir précise qu'il est possible de se tenir debout sans problème dans le véhicule.

En ce qui concerne la motorisation, le CoDir a rappelé que cette décision revenait au pouvoir exécutif, et non pas à l'assemblée du Conseil intercommunal. Comme le stipule le présent préavis, le choix final du véhicule revient au CoDir en fonction du budget accepté par l'assemblée. Notons au passage que le véhicule-atelier n'effectuera pas uniquement des trajets entre les cinq communes, mais se rendra régulièrement dans les grands magasins de bricolage de la région pour l'achat de divers matériels.

Dans son tableau des coûts estimatifs pour l'achat d'un véhicule-atelier, le CoDir a retenu l'offre de l'entreprise Friderici à Tolochenaz pour le Renault Trafic, avec motorisation diesel, qui comprend un jeu de pneus d'hiver et un rabais de flotte d'un peu plus de 12 %. Cette offre est la meilleure que le CoDir ait pu obtenir pour un véhicule diesel neuf parmi les huit grandes marques du marché. À noter qu'un véhicule de taille similaire avec une motorisation électrique coûterait plus de CHF 60'000, auquel il faudrait ajouter le prix pour l'installation d'une borne de recharge. La CoGeFi regrette que le CoDir n'ait pas présenté une offre d'un concessionnaire pour un fourgon électrique de dimensions égales. Un tel véhicule est certes plus cher à l'achat, mais plus rentable sur le long terme et répond aux remarques écologiques soulevées par les délégués lors de la précédente assemblée.

Conclusion

Dans un souci de cohérence, la CoGeFi aurait souhaité un choix de véhicule plus en adéquation avec les mesures prises par nos cinq communes en matière de lutte énergétique.

La CoGeFi tient à préciser que la véhicule-atelier ne pourra pas jouer un rôle de véhicule de déménagement pour les nombreux mobiliers scolaires et des structures d'accueil, la volumétrie étant passablement entamée par l'installation d'un atelier fixe dans le véhicule. La location ponctuelle de véhicules de déménagement restera donc une nécessité, avec un coût tout à fait supportable.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et finances vous recommande d'approuver la demande de crédit de CHF 44'800.00 pour l'achat d'un véhicule-atelier mobile pour le Service des bâtiments, de financer cet achat par la trésorerie courante et d'amortir cet objet sur 10 ans.

Givrins, le 28 novembre 2023

La Commission de gestion et finances :



Gabriel Galibourg



Denis Berger



Noémie Dunand



Nina Darricau (rapporteur)



Evelyne Vogel